



Commission de l'agriculture

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

**Plan de modernisation des bâtiments
d'élevage (PMBE) - Primes départementales
pour les concours de labour**

Rapport n° CP/2012/773

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général :

- l'avenant n°4 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage
- l'attribution de primes départementales à deux compétiteurs bas-rhinois sélectionnés à la Finale nationale de labour.

1. Plan de modernisation de bâtiments d'élevage

Lors de sa session plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général a approuvé l'inscription de la collectivité départementale dans le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositif mis en place par l'Etat au 1^{er} janvier 2005 et éligible aux fonds européens. Pour la programmation 2007-2013 du PMBE, le montant total des autorisations d'engagement du Département s'élève à 2 373 745 €.

A la demande des collectivités territoriales et de la profession agricole, la Direction Départementale des Territoires a procédé à des désengagements de crédits pour les années 2007 et 2008, suite à la renonciation ou à la sous réalisation de certains projets. Le montant qui pourra être réaffecté, sans cofinancement européen, au PMBE du département du Bas-Rhin s'élève à 58 903 €.

Cette réaffectation nécessite un avenant à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement, ASP, afin d'ajuster le plan de financement des autorisations d'engagement au niveau de la répartition « part cofinancée » et « sans cofinancement européen ».

2. Concours de labour

Lors de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide départementale en faveur des compétiteurs de labour bas-rhinois, sous la forme d'une prime forfaitaire de 500 € pour la finale nationale et 1 000 € pour les finales européenne et mondiale.

Il convient de se prononcer sur l'attribution d'une prime de 500 € aux 2 compétiteurs figurant au tableau annexé pour leur participation à la Finale nationale de labour qui s'est tenue du 14 au 16 septembre 2012 à Lautrec dans le département du Tarn.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27878	65-6574-928	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

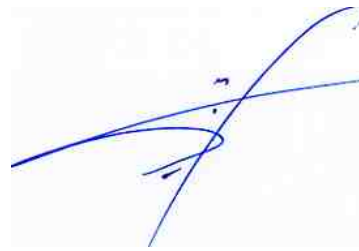
- *accepte l'ajustement du plan de financement des autorisations d'engagement au niveau de la répartition "part cofinancée" et "Top Up" pour un montant total de 2 373 745 €,*
- *approuve en conséquence l'avenant n° 4 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dans sa version jointe en annexe à la délibération.*

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant au nom du Département.

Elle décide en outre d'attribuer des primes d'un montant total de 1 000 € aux compétiteurs figurant au tableau annexé, au titre de leur participation à la Finale nationale de labour qui s'est tenue du 14 au 16 septembre 2012 à Lautrec dans le département du Tarn.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL